|  |  |
| --- | --- |
| **Point de l'ordre du jour: ADM 2** | **Document C25/42-F** |
| **23 avril 2025** |
| **Original: anglais** |
|  |  |
| Rapport de la Secrétaire générale | |
| RENOUVELLEMENT DU MANDAT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR DES COMPTES (BUREAU NATIONAL DE CONTRÔLE DES FINANCES PUBLIQUES DU ROYAUME-UNI) POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS | |
| **Objet**  La Secrétaire générale a proposé de renouveler le mandat du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni en tant que Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT pour une durée supplémentaire de deux ans, en vue de la vérification des états financiers pour 2026 et 2027. Cette recommandation fait suite à une évaluation approfondie réalisée en 2020, à l'issue de laquelle il a été déterminé que le Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni proposait le meilleur rapport qualité/prix sur le plan des compétences techniques et du coût des services de vérification. Le mandat actuel du Vérificateur extérieur des comptes relatif à la vérification des états financiers pour 2022, 2023, 2024 et 2025 prendra fin le 30 juin 2026. Conformément au paragraphe 2 de l'Article 28 du Règlement financier, et dans la droite ligne de la pratique habituelle suivie pour le précédent Vérificateur extérieur des comptes, il est recommandé que le mandat du Vérificateur extérieur des comptes (Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni) soit renouvelé pour une durée de deux ans en vue de la vérification des états financiers pour 2026 et 2027.  **Suite à donner par le Conseil**  1 **prendre note** du présent document; et  2 **adopter** le projet de Décision reproduit en Annexe.  **Liens pertinents avec le plan stratégique**  Aucun  **Incidences financières**  Dans les limites du budget alloué pour 2026-2027  \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_  **Références**  [*Site web du GTC-FHR*](https://www.itu.int/en/council/cwg-fhr/Pages/default.aspx)*; Document* [*C20/83 – Décision 621*](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0083/fr)*; Résolution* [*94 (Rév. Bucarest, 2022)*](https://www.itu.int/dms_pub/itu-s/opb/conf/S-CONF-PLEN-2022-PDF-F.pdf) *de la Conférence de plénipotentiaires; Article 28 du* [*Règlement financier*](https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/Financial-regulations/S-GEN-REG_RGTFIN-2022-PDF-F.pdf) | |

# I Considérations générales

En 2020, le Comité d'évaluation, composé de représentants des régions de l'UIT, a examiné et évalué les volets technique et financier, ainsi que les points forts et les points faibles de chaque offre reçue à l'époque. Lorsqu'il formule sa recommandation à l'intention du Conseil, le Comité d'évaluation doit prendre en considération plusieurs facteurs contradictoires, notamment les compétences techniques et le coût des services de vérification des comptes. Par conséquent, la recommandation du Comité visait à identifier l'offre qui correspondait au meilleur rapport qualité/prix.

Sur la base du processus décrit ci-dessus et compte tenu de tous les critères, le Comité d'évaluation est convenu de recommander au Conseil de l'UIT de désigner le Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni en tant que Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT pour les exercices 2022-2023 et 2024-2025.

Le mandat du Vérificateur extérieur des comptes (Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni) relatif à la vérification des états financiers pour 2022, 2023, 2024 et 2025 prendra fin le 30 juin 2026.

Il est proposé de renouveler le mandat du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni en tant que Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT pendant une durée supplémentaire de deux ans, en vue de la vérification des états financiers pour 2026 et 2027.

Il s'agit d'une pratique courante, conforme à celle suivie dans le cas du précédent Vérificateur extérieur des comptes, conformément au paragraphe 2 de l'Article 28 du Règlement financier de l'UIT: "Ce mandat peut être prorogé sans processus d'appel d'offres, sur décision du Conseil, pour une période de deux ans et une nouvelle période supplémentaire de deux ans".

# II Informations demandées par le GTC-FHR – février 2025

On trouvera ci-après les réponses aux questions soulevées pendant la réunion du GTC-FHR susmentionnée.

Y a-t-il des avantages financiers à renouveler le mandat sans lancer de nouvelle procédure d'appel d'offres?

Outre les j satisfaire aux normes d'indépendance et d'exhaustivité, ce qui peut faire double emploi avec les travaux antérieurs et prolonger les délais de la vérification.

Cette approche permettra-t-elle de réduire à un minimum le risque d'écart dans la fonction de vérification dans l'avenir?

Oui, et cette approche est également conforme aux pratiques en matière de continuité de la vérification à l'échelle internationale:

– Dans le système des Nations Unies, il est courant de prévoir une période d'intégration de 3 à 6 mois pour les vérificateurs extérieurs des comptes nouvellement mandatés.

– Le renouvellement du mandat permet d'éviter les décalages au niveau de la connaissance institutionnelle, un critère particulièrement précieux au regard de la transformation financière en cours à l'UIT et aux réformes des normes IPSAS.

Comment la continuité et la diversité s'inscrivent-elles dans les bonnes pratiques en matière de vérification?

Cette solution équilibrée est reconnue à l'échelle mondiale:

– La continuité permet d'assurer la cohérence de l'approche en matière de vérification et de la mémoire institutionnelle, particulièrement importante durant les périodes de transformation financière d'envergure (comme dans le cas de l'UIT).

– La diversité des vérificateurs extérieurs des comptes est assurée au fil du temps, grâce à des cycles de sélection transparents et concurrentiels – pas nécessairement en diminuant le renouvellement d'un mandat.

Bonnes pratiques pour conserver cet équilibre:

– L'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) prévoit une période initiale (en général 6 ans) permettant de garantir à la fois la diversité et l'efficacité.

– La rotation des Vérificateurs extérieurs des comptes est importante, mais devrait être mise en balance avec la performance, les réformes en cours et la cohérence des activités de vérification.

# III Recommandation

1) Compte tenu des réponses apportées ci-dessus et d'une analyse comparative réalisée auprès d'autres institutions et après examen de tous les critères, il est recommandé, au regard des bonnes pratiques, de l'approche couramment suivie et des dispositions du Règlement financier de l'UIT, de renouveler le mandat du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni pour une durée de deux ans, en vue de la vérification des états financiers pour 2026 et 2027.

2) Le Conseil est également invité à **adopter** le projet de Décision figurant dans l'Annexe du présent document.

**Annexe**: Projet de Décision

Annexe

Projet de décision [...]

Renouvellement du mandat du Vérificateur extérieur des comptes (Bureau national de contrôle des finances publiques  
du Royaume-Uni) pour une durée de deux ans

Le Conseil de l'UIT,

ayant examiné

le Document [C25/42](https://www.itu.int/md/S25-CL-C-0042/fr),

considérant

la Résolution [94 (Rév. Bucarest, 2022)](https://www.itu.int/en/council/Documents/basic-texts-2023/RES-094-F.pdf) de la Conférence de plénipotentiaires et la Décision [621 (C20)](https://www.itu.int/md/S20-CL-C-0083/fr) du Conseil,

tenant compte

de l'Article 28 du [Règlement financier](https://www.itu.int/en/council/ties/Documents/Financial-regulations/S-GEN-REG_RGTFIN-2022-PDF-F.pdf),

décide

de renouveler le mandat du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume‑Uni en tant que Vérificateur extérieur des comptes de l'UIT pour une durée de deux ans en vue de la vérification des états financiers de l'Union pour 2026 et 2027,

charge le Secrétaire général

de porter la présente Décision à la connaissance du Contrôleur et Vérificateur général du Bureau national de contrôle des finances publiques du Royaume-Uni.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_